

1- La participation aux entraînements est subordonnée à l'adhésion à l'association.
La demande d'adhésion entraîne :

- le paiement de la cotisation annuelle : paiement échelonné possible, chèques-vacances ANCV, carte « Sortir », coupons-sports ANCV, réduction famille, etc.
 - la fourniture du certificat médical avec la mention « y compris en compétition » (cette mention n'est pas nécessaire pour les Babygym, fortement recommandée pour les groupes Loisirs), de la fiche d'inscription comprenant le coupon d'assurance de la FFGym, d'une 1 photo d'identité.
- En cas de changement d'adresse, penser à nous le signaler.

2- Les horaires fixés pour les entraînements doivent être rigoureusement respectés par les gymnastes et les entraîneurs. Le club se réserve le droit de modifier les horaires des cours et/ou de les annuler en cas d'un nombre insuffisant de participants.

3- Toute absence doit être signalée par les parents (un répondeur téléphonique et l'adresse mail sont à votre disposition).

4- Aucun bijou ne doit être porté pendant les entraînements. L'association décline toute responsabilité en cas de casse, de perte ou de vol dans les vestiaires, la salle d'entraînement et lors des compétitions.

5- Tout gymnaste doit respecter strictement les indications des entraîneurs. Tout désordre ou inconduite est susceptible d'entraîner l'exclusion temporaire ou définitive du fautif. L'utilisation du téléphone portable est interdite pendant les cours.

6- Aucun travail ne doit être pratiqué dans le gymnase sans la présence et l'autorisation des entraîneurs responsables.

7- Lorsque les équipes de compétitions sont constituées, les gymnastes désignés peuvent être astreints à certains entraînements complémentaires. Les dates et lieux de compétitions leur seront communiqués à l'avance. Sauf cas de force majeure la participation aux championnats des gymnastes désignés est obligatoire. Toute participation en compétition entraîne des frais pour le club, c'est pourquoi il est indispensable de prévenir la responsable technique du club (Peggy) en cas d'absence.

8- Tout gymnaste doit venir aux entraînements en tenue sportive, avec les cheveux attachés, une bouteille d'eau et sans chewing-gum. La tenue vestimentaire du club est obligatoire pour les compétitions. Il est interdit de manger pendant les cours.

9- Pour le bon déroulement des cours, les parents sont invités à ne pas rester dans la salle pendant les entraînements.

10- Les parents doivent venir chercher les enfants dans la salle de gym sauf autorisation signée. Le club est responsable des enfants 5 minutes avant et 5 minutes après l'entraînement.

11- En cas d'accident, la déclaration doit être envoyée à la FFG par le blessé (formulaire à demander au secrétariat du club).

12- La prise de photos ou de films par les parents ou les enfants pendant les entraînements est interdite conformément aux règles du droit à l'image.

1- La participation aux entraînements est subordonnée à l'adhésion à l'association.
La demande d'adhésion entraîne :

- le paiement de la cotisation annuelle : paiement échelonné possible, chèques-vacances ANCV, carte « Sortir », coupons-sports ANCV, réduction famille, etc.
 - la fourniture du certificat médical avec la mention « y compris en compétition » (cette mention n'est pas nécessaire pour les Babygym, fortement recommandée pour les groupes Loisirs), de la fiche d'inscription comprenant le coupon d'assurance de la FFGym, d'une 1 photo d'identité.
- En cas de changement d'adresse, penser à nous le signaler.

2- Les horaires fixés pour les entraînements doivent être rigoureusement respectés par les gymnastes et les entraîneurs. Le club se réserve le droit de modifier les horaires des cours et/ou de les annuler en cas d'un nombre insuffisant de participants.

3- Toute absence doit être signalée par les parents (un répondeur téléphonique et l'adresse mail sont à votre disposition).

4- Aucun bijou ne doit être porté pendant les entraînements. L'association décline toute responsabilité en cas de casse, de perte ou de vol dans les vestiaires, la salle d'entraînement et lors des compétitions.

5- Tout gymnaste doit respecter strictement les indications des entraîneurs. Tout désordre ou inconduite est susceptible d'entraîner l'exclusion temporaire ou définitive du fautif. L'utilisation du téléphone portable est interdite pendant les cours.

6- Aucun travail ne doit être pratiqué dans le gymnase sans la présence et l'autorisation des entraîneurs responsables.

7- Lorsque les équipes de compétitions sont constituées, les gymnastes désignés peuvent être astreints à certains entraînements complémentaires. Les dates et lieux de compétitions leur seront communiqués à l'avance. Sauf cas de force majeure la participation aux championnats des gymnastes désignés est obligatoire. Toute participation en compétition entraîne des frais pour le club, c'est pourquoi il est indispensable de prévenir la responsable technique du club (Peggy) en cas d'absence.

8- Tout gymnaste doit venir aux entraînements en tenue sportive, avec les cheveux attachés, une bouteille d'eau et sans chewing-gum. La tenue vestimentaire du club est obligatoire pour les compétitions. Il est interdit de manger pendant les cours.

9- Pour le bon déroulement des cours, les parents sont invités à ne pas rester dans la salle pendant les entraînements.

10- Les parents doivent venir chercher les enfants dans la salle de gym sauf autorisation signée. Le club est responsable des enfants 5 minutes avant et 5 minutes après l'entraînement.

11- En cas d'accident, la déclaration doit être envoyée à la FFG par le blessé (formulaire à demander au secrétariat du club).

12- La prise de photos ou de films par les parents ou les enfants pendant les entraînements est interdite conformément aux règles du droit à l'image.